

**PARTENARIAT VILLE DE RENNES / RENNES MÉTROPOLE – INSTITUT
FRANÇAIS
APPEL À PROJETS 2018**

L'Institut français, la ville de Rennes et Rennes Métropole renouvellent une convention triennale pour la période 2018-2020 dans l'objectif de promouvoir la création et la diffusion artistique et culturelle rennaise à l'échelle internationale, ainsi que les échanges internationaux des équipes et acteurs culturels de référence implantés à Rennes ou sur le territoire métropolitain, en contribuant au rayonnement des savoir-faire, au développement des structures, au renforcement des compétences et des réseaux professionnels et en médiatisant et valorisant les actions internationales menées par la ville de Rennes et Rennes métropole ou les acteurs de leur territoire.

Dans le cadre de ce partenariat, l'Institut français, la ville de Rennes et Rennes métropole ouvrent un appel à projets pour l'année 2018.

OBJECTIFS CULTURELS ET ARTISTIQUES :

En cohérence avec les projets de politique culturelle de la Ville de Rennes et de Rennes Métropole pour les mandats en cours et avec les missions et les orientations de l'INSTITUT FRANÇAIS. Notamment, la priorisation de projets porteurs d'un impact et le lien avec les zones géographiques prioritaires déterminées dans le contrat d'objectifs et de moyens 2017-2019, les parties s'entendent sur les objectifs généraux suivants dans la mise en œuvre du partenariat, définis comme prioritaires :

- 1) Améliorer conjointement la visibilité et l'attractivité de la scène artistique rennaise à l'international et des projets artistiques internationaux accueillis à Rennes en favorisant:*
 - Les échanges entre artistes et/ou opérateurs des villes de l'arc atlantique (réseau CVAA) et des villes du réseau Eurocities*
 - Les projets se donnant les moyens d'une visibilité locale, notamment dans le cadre d'une restitution ou d'un retour d'expérience partagé avec les habitants de RENNES MÉTROPOLE;*
 - Les projets conjuguant une dimension internationale et locale dans le cadre d'un partenariat qui pourra être établi avec une institution culturelle, un équipement de quartier, un établissement d'enseignement*

ou des associations dédiées à la coopération internationale, notamment la MIR, le CRIDEV ou la Maison de l'Europe ;

- 2) Soutenir l'expérimentation artistique, l'innovation et le développement des industries culturelles en particulier dans le domaine des arts numériques et des cultures électroniques.
- 3) Contribuer à la construction de l'Europe de la culture en privilégiant les projets soutenus par la Commission Européenne, notamment au titre du programme Europe Créative.
- 4) La VILLE DE RENNES, RENNES MÉTROPOLE et L'INSTITUT FRANÇAIS conviennent également d'élargir leur collaboration notamment en favorisant une information, à des fins de mutualisation, sur certaines des actions conduites par chacun d'eux en dehors de ce dispositif : information sur les événements et appels à projet portés par L'INSTITUT FRANÇAIS dans lesquels la VILLE DE RENNES ET RENNES MÉTROPOLE pourrait s'inscrire, information sur les structures rennaises accompagnées dans le cadre d'autres dispositifs de L'INSTITUT FRANÇAIS, et informations sur les événements et projets en lien avec l'international portés par les acteurs rennais.
- 5) Une attention particulière sera portée aux projets favorisant au-delà des échanges entre opérateurs culturels et artistiques, un dialogue avec les États et les collectivités territoriales du pays partenaire.
- 6) Faire dialoguer les cultures, favoriser les échanges artistiques et culturels internationaux entre professionnels :
 - en privilégiant les projets fondés sur les droits culturels ;
 - en privilégiant les actions fondées sur un principe de réciprocité des échanges et de développement durable ;
 - en intégrant pleinement à côté des domaines artistiques et culturels historiquement accompagnés par ce dispositif : le livre, la littérature, le débat d'idées et plus largement, les projets pluridisciplinaires ;
 - en faisant de la VILLE DE RENNES et de RENNES MÉTROPOLE un lieu d'accueil régulier pour les productions étrangères, notamment dans le cadre des Saisons culturelles étrangères en France, mises en œuvre par L'INSTITUT FRANÇAIS et en favorisant la participation d'acteurs rennais aux manifestations de promotion de la création française à l'étranger.

DISCIPLINES CONCERNÉES:

- arts visuels,
- photographie, vidéo
- Architecture, urbanisme, paysage
- design, mode, métiers d'art
- illustration
- Bande-dessinée
- théâtre,
- danse,
- cirque, marionnettes, arts de la rue, théâtre d'ombre et d'objets
- musiques actuelles et jazz,
- musiques classiques et contemporaines,
- livre, lecture et traduction,
- promotion de la langue française et de la francophonie,
- débats d'idées et échanges intellectuels,
- cinéma, documentaire,
- numérique

TERRITOIRES CONCERNÉS :

Sans être exclusive, une attention particulière sera portée aux projets en lien avec les territoires de coopération de la Ville de Rennes, à savoir :

Exeter (Angleterre), Rochester (Etats-Unis), Erlangen (Allemagne), Almaty (Kazakhstan), Brno (République Tchèque), Cork (Irlande), Exeter (Irlande), Jinan (Chine), Leuven (Belgique), Poznan (Pologne), Sendai (Japon), Setif (Algérie), Sibiu (Roumanie), le Cercle de Bandiagara (Mali), Hué (Vietnam) et Saint Jacques de Compostelle (Espagne).

Les projets s'inscrivant dans le cadre des réseaux européens Eurocities et "Villes de l'arc Atlantique", en particulier dans le cadre de résidences croisées d'artistes ou d'acteurs culturels issus de ces réseaux.

Les coopérations culturelles avec le Québec, en cohérence avec le partenariat engagé par Rennes Métropole avec cette province canadienne notamment au titre de la francophonie, dans le cadre de la coopération avec les villes de Rennes, Nantes, Saint-Malo et Saint Nazaire.

Ces priorités géographiques ne visent pas l'exclusivité et devront trouver une cohérence avec les axes géographiques prioritaires définis annuellement par L'INSTITUT FRANÇAIS.

CRITÈRES DE SÉLECTION :

La Ville de Rennes, Rennes Métropole et l'Institut français seront attentifs aux montants des cofinancements apportés par le porteur de projet ou ses partenaires, dans la mesure où ce dispositif de soutien n'a pas vocation à être le principal financeur de l'opération. L'assiette de calcul du soutien prendra en compte prioritairement les dépenses correspondant au transport international, national et local, à l'hébergement et la restauration des artistes, ainsi que les frais de communication (édition de catalogues, traductions, flyers, affiches...).

ELIGIBILITÉ :

Les candidats éligibles :

Les acteurs culturels, institutions, associations ou compagnies implantées à Rennes ou sur le territoire métropolitain.

Les projets de résidences devront interroger en priorité les dispositifs dédiés mis en place par l'Institut français (<http://www.institutfrancais.com/fr/residences>). Toutefois, le dispositif de partenariat Ville de Rennes / Rennes Métropole + Institut français pourra prendre en compte des programmes de résidences qui contribuent à instaurer des coopérations durables entre des structures culturelles rennaises et leurs homologues à l'étranger.

MARCHE A SUIVRE

Afin d'avoir accès au document à compléter, merci d'envoyer une demande de formulaire motivée comportant un bref descriptif et un budget prévisionnel aux deux contacts ci-dessous.

INSTITUT FRANÇAIS Pôle Collectivités Territoriales Anne-Laure Rouxel 8-14, rue du Capitaine Scott 75015 PARIS Tel : 01 53 69 83 98 courriel : annelaure.rouxel@institutfrancais.com	VILLE DE RENNES/RENNES MÉTROPOLE Guénaël BLIN Direction Générale Culture Hôtel de Ville - B.P. 3126 35031 RENNES cedex Tel : 02 99 86 60 52 Mel : g.blin@rennesmetropole.fr
--	---

CALENDRIER

Le dossier de candidature et le formulaire devront ensuite être transmis à la Ville de Rennes / Rennes Métropole et à l'Institut français par mail au plus tard le 01/01/2018.